

Zeitschrift: Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern
Herausgeber: Schweizerische Permanente Schulausstellung (Bern)
Band: 13 (1892)
Heft: 15

Artikel: IVme Assemblée générale le 17 juillet 1892 à Chaux-de-Fonds
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258349>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PIONNIER

Organ

der

Schweizerischen

permanenten

Schulausstellung



Preis pro Jahr:

Fr. 1. 50 (franko).



Emanuel von Fellenberg

Organ

des

Schweizerischen Vereins

für

Arbeitsunterricht



Anzeigen:

per Zeile 15 Cts.

Inhalt: IV^{me} Assemblée générale le 17 juillet 1892 à Chaux-de-Fonds. — Zur Statutenrevision des schweiz. Vereins für Ausbreitung des Knabenarbeitsunterrichts. — Zur Geschichte des Artikels 27 der Bundesverfassung (Fortsetzung). — Handfertigkeitsunterricht (Fortsetzung).

IV^{me} Assemblée générale le 17 juillet 1892 à Chaux-de-Fonds.

1° Le président, M. Rudin, de Bâle, ouvre l'assemblée par quelques paroles bien senties. Assistants 40 membres.

2° Le protocole de la dernière assemblée (Lausanne) est lu et ne donne lieu à aucune remarque.

3° M. le président s'excuse que la liste des tractandas n'a pu être envoyée aux membres que dans les derniers jours à cause des faveurs accordées par le comité du congrès. Du reste, la publication de l'assemblée a eu lieu déjà quinze jours auparavant.

4° Le président demande si la liste des tractandas répond aux vœux de l'assemblée. M. Fautin, de Bâle, désire que n° 5, révision des statuts, soit mis avant n° 4, nomination du comité, afin que dans ce dernier toutes les opinions soient représentées. MM. Lüthi et Barbier font la proposition de laisser la liste telle qu'elle. La proposition Fautin est écartée par 23 contre 1 voix.

5° M. Rudin fait un rapport sur la marche de la société et sur l'activité de comité de 1888 jusqu'à ce jour. M. Gilliéron, Genève, en donne la traduction, en ajoutant que notre société regarde comme principal but du travail manuel le principe éducatif plutôt que l'utilité

et s'exprime contre la nomination d'artisans pour cette branche. Ce rapport est adopté par l'assemblée avec acclamation. M. Lüthi prend la parole pour remercier M. le conseiller fédéral Droz, qui le premier a montré sa sympathie pour les travaux de notre société et qui aussi le premier a le mérite que les autorités fédérales nous ont soutenus par des subventions très considérables. Sur la proposition de M. Lüthi, l'assemblée se lève en l'honneur de M. le conseiller fédéral Droz et des autorités fédérales.

6° M. Scheurer, caissier de la société, rend compte des finances depuis 1889 à 1892. L'assemblée désire que les chiffres généraux seuls soient présentés.

	Recettes		Dépenses		Saldo	
	frs.	cts.	frs.	cts.	frs.	cts.
1889	1150.	30	829.	25	321.	05
1890	829.	99	757.	33	72.	66
1891	1611.	42	489.	—	1122.	42
1892, 28. VI	1729.	04	835.	25	893.	79

Actuellement, la caisse présente un actif de frs. 793 qui sont déposés dans la banque populaire à Berne.

Le compte a été examiné par M. Schäppi, membre du conseil national, et Genoud, professeur à Fribourg. Ces deux messieurs étant absents aujourd'hui, on a exa-

miné le compte pour la seconde fois. MM. Hug, à Riesbach-Zurich, et Rätz, à Berne, membres de la société, ont bien voulu s'en charger et l'ont trouvé correct. L'assemblée remercie M. Scheurer en adoptant le compte.

7° Nominations. M. Rudin refuse de la manière la plus énergique sa réélection comme président. Mais il est nommé trois fois et l'assemblée se lève des bancs. Enfin M. Rudin se soumet aux vœux de l'assemblée. M. Zürzer, secrétaire, refusant aussi une réélection, est nommé par 24 voix. Ont encore eu des voix Wyss, Bâle, 1, Hug, Zurich, 1, Hurni, Berne, 1, Fautin, Bâle, 1. M. Scheurer, caissier, est réélu par 28 contre 1 voix.

Membres du comité: Gilliéron, Genève, 28, Hug, Zurich, 27, Saxer, Chaux-de-Fonds, 23, Roux, Lausanne, 22, Gobat, Délémont, 7, Moser, Fribourg, 1, Genoud, Fribourg, 1, Jayet 1, Schüpbach 1, Guidon 1, Matthey 1, Morf 1, Wyss, Bâle, 1.

Le nouveau comité est composé comme suit:

Président: Rudin, Bâle.

Secrétaire: Zürzer, Bâle.

Caissier: Scheurer, Berne.

Gilliéron, Genève.

Hug, Riesbach-Zurich.

Saxer, Chaux-de-Fonds.

Roux, Lausanne.

MM. Gobat et Meylan avaient refusé leur réélection.

8° La revision des statuts est votée. M. Fautin de Bâle, au nom de plusieurs collègues à Bâle (dont plusieurs ne sont pas membres de la société), propose la revision d'après les principes suivants:

a) La société est composée des sections qui se chargent de la propagation des travaux manuels dans leurs cantons et communes.

b) La direction des affaires de la société est confiée à l'assemblée des délégués et au comité.

c) Les frais de l'assemblée des délégués et du comité sont portés par la caisse centrale qui est nourrie par les cotisations des sections et des autorités.

d) Tous les deux ans a lieu une assemblée générale; à cette occasion auront lieu des expositions, des visites d'ateliers de travaux manuels scolaires, des conférences. Ces assemblées sont organisées par l'assemblée des délégués et par la section ad hoc. On aura soin de faciliter la fréquentation des assemblées générales par des taxes réduites des chemins de fer.

M. Fautin considère que la société, dans son organisation actuelle, ne jouit pas de l'autorité qu'elle mérite, que les assemblées générales sont mal fréquentées et ne sont pas propres pour les délibérations des affaires importantes de la société. On devrait donner une base plus large à la société. On devrait tendre à ce que les sociétés de travaux manuels à Genève, Berne, Bâle, Zurich, Schaffhouse, St-Gall, etc., se réunissent avec la société suisse. M. Fautin est convaincu que cette ré-

organisation ferait contribuer à la prospérité de la société. Cette organisation serait analogue à celle des autres sociétés suisses. Pour finir, M. Fautin demande que le comité nomme une commission de revision et que ces propositions fassent partie du nouveau projet de statuts et que le projet soit adressé aux membres.

M. Lüthi propose de charger le comité de la revision. Des propositions doivent être adressées au comité jusqu'à la fin décembre 1892. Cette proposition est adoptée. M. Fautin propose que le projet soit porté devant l'assemblée générale avant fin août 1893. Adopté.

9° M. Hurni propose, de changer le règlement d'examen pour les personnes qui demandent un certificat de maître de travaux manuels. Ces propositions concernent la méthode et les certificats pour les différentes branches. Il voudrait éliminer l'examen par écrit et défendre de faire l'examen à toutes les personnes qui ne possèdent pas un brevet de maître primaire.

M. Fautin observe que cette matière n'est pas de la compétence de l'assemblée et propose au comité de laisser le soin de changer ce règlement.

10° Sur la proposition de M. Rätz, à Berne, le comité s'occupera de la publication des dessins qui seront en usage au cours de Berne.

La séance est levée à 6 heures.

Zur Statutenrevision des schweiz. Vereins für Ausbreitung des Knabenarbeitsunterrichts.

I. Vorgeschichte. Bekanntlich waren vor 10 Jahren die Meinungen über den Wert des Arbeitsunterrichts in unserem Lande sehr geteilt, er wurde gerade von den einflussreichsten Pädagogen verachtet und bekämpft. Die Vorurteile und die Voreingenommenheit gegen das neue Fach bei einem grossen Teil der Lehrerschaft liessen wenig Gutes erwarten. Sollte die Sache nicht schon im Keime erstikt werden, mussten die Freunde des Arbeitsunterrichts sich rühren und dafür Propaganda machen. Bei Gelegenheit des ersten Baslerkurses im Jahre 1884 machte ich daher in Basel die Anregung, einen schweiz. Verein zu gründen, diese fand aber keinen Anklang und stiess auf Opposition. Die Gründung des Vereins fand deshalb erst am Bernerkurs 1886 statt. Der Zweck war, die Behörden und die Lehrerschaft für den Arbeitsunterricht zu gewinnen und die notwendigen Mittel aufzubringen, im ganzen Vaterlande dem neuen Fache die Bahn zu ebnen. Im Jahr 1886 wurden die Statuten ausgearbeitet und angenommen. Unserem Zwecke gemäss wollten wir den Verein nicht von den schweizerischen Lehrervereinen trennen, sondern gemeinsam mit ihnen arbeiten. Aus diesem Grunde wurden die Jahresversammlungen durch die Statuten auf die schweizerischen Lehrertage festgesetzt, die damals noch jedes Jahr abwechselnd in der deutschen und französischen Schweiz stattfanden. Seither haben aber die